

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 6

Artikel: Problèmes non résolus après la dévaluation. Part 2
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'autre l'injustice, il n'existe pas de neutralité, surtout pas absolue. Une question juste et équitable appartient à *tous*, elle représente le principal intérêt auquel tous les autres intérêts, même ceux des Etats neutres, lui sont subordonnés. Le siège et le berceau de la Croix-Rouge ne sauraient renier leur tâche. Il y a en outre des devoirs de solidarité. Les méconnaître équivaudrait au refus d'admettre la pensée fondamentale d'un ordre international, voire même d'en empêcher la réalisation et si la Suisse voulait l'ignorer, elle renierait le but le plus noble de son existence et porterait un grave préjudice à sa situation.»

Une politique de neutralité ainsi conçue ne serait pas seulement comprise par les masses travailleuses de la Suisse, elle trouverait encore en elles la garantie de son succès. L'existence de la Suisse est liée au maintien d'un ordre international; se déclarer en faveur de celui-ci, c'est travailler pour notre pays. Un ordre légal international se base sur l'idée du respect mutuel en excluant toutes les prétentions de race ou de suprématie politique d'où qu'elles viennent. La paix extérieure dépend de la paix intérieure, le respect de l'individu est la condition sine qua non du respect du droit à l'existence de tout peuple et de tout Etat. Nous ne désirons un conflit avec personne; mais notre propre sécurité et indépendance nous font un devoir de lutter pour la paix et la liberté des peuples. C'est là le meilleur moyen d'assurer le but de la neutralité: diriger sans encombre la Confédération à travers les écueils de l'heure.

Problèmes non résolus après la dévaluation.

Par *Max Weber*.

II.

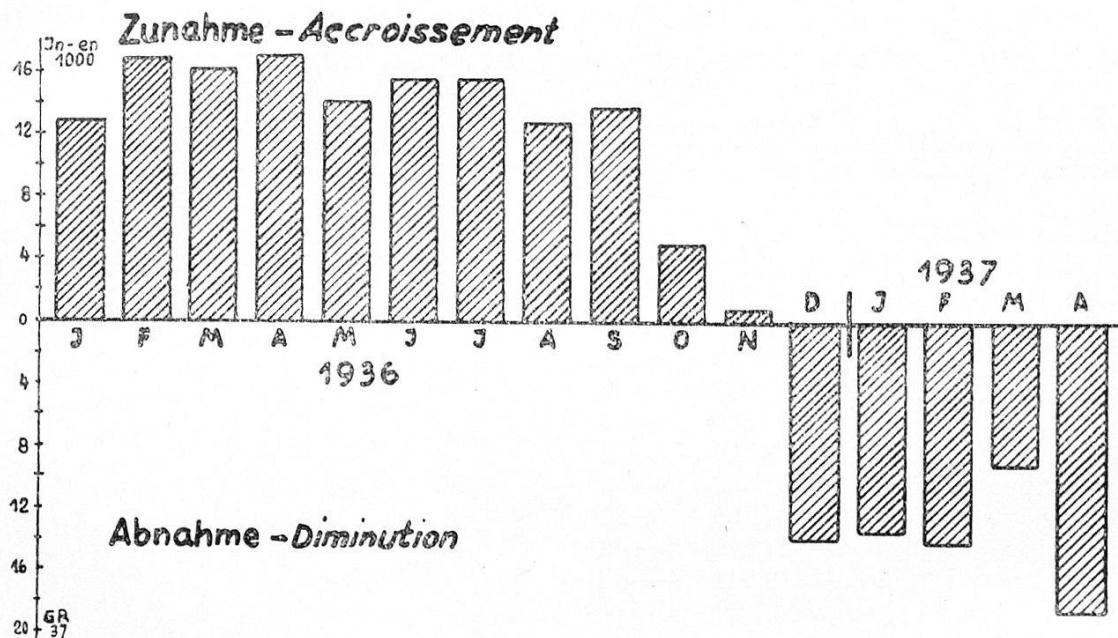
Chômage et création d'occasions de travail.

Nous avons dit à maintes reprises au cours de ces dernières années que la dévaluation à elle seule n'était pas en mesure de résoudre le problème du chômage, mais elle en fournit la *possibilité*. L'évolution en cours durant les 7 derniers mois en témoigne.

Dès la dévaluation la courbe du chômage s'est sensiblement modifiée. Tandis que jusqu'en septembre 1936 on enregistrait chaque mois une augmentation très marquée du nombre des chômeurs complets comparativement à l'année précédente, la tendance opposée s'est manifestée à partir du mois d'octobre. Nous en avons la meilleure preuve non seulement lorsque nous considérons le nombre absolu des chômeurs, mais surtout la différence avec le mois correspondant de l'année précédente.

1936	Nombre des chômeurs	Augmentation et diminution comparées à l'année précédente absolus en %		1937	Nombre des chômeurs	Augmentation et diminution comparées à l'année précédente absolus en %	
		absolus	en %			absolus	en %
Janvier	124,008	+ 12,725	+ 12,3	Janvier	110,754	- 13,254	- 10,7
Février	119,795	+ 16,885	+ 16,4	Février	105,730	- 14,065	- 11,8
Mars	98,362	+ 16,148	+ 19,6	Mars	89,346	- 9,016	- 9,2
Avril	89,370	+ 16,926	+ 21,6	Avril	70,793	- 18,577	- 20,8
Mai	80,004	+ 14,096	+ 21,4				
Juin	75,127	+ 15,449	+ 25,8				
Juillet	78,948	+ 15,451	+ 24,3				
Août	79,281	+ 12,625	+ 18,9				
Septembre	82,962	+ 13,839	+ 20,0				
Octobre	86,866	+ 4,480	+ 5,4				
Novembre	96,541	+ 801	+ 0,8				
Décembre	104,842	- 13,933	- 11,7				

Modification mensuelle du chômage.



En 1935, l'augmentation du nombre des chômeurs, comparativement à l'année 1934, fut en moyenne de 17,000 personnes en chiffre rond ou de 26 %. Au cours des premiers mois de l'année 1936, il y eut encore une augmentation moyenne de 14,900 chômeurs ou de 18,6 %. Par contre, les 7 mois qui suivirent la dévaluation enregistrent un chiffre moyen de 9080 ou de 8,3 % inférieur à celui de l'année précédente. Le graphique ci-dessus indique encore plus clairement la transformation qui s'est opérée dans le développement du marché du travail.

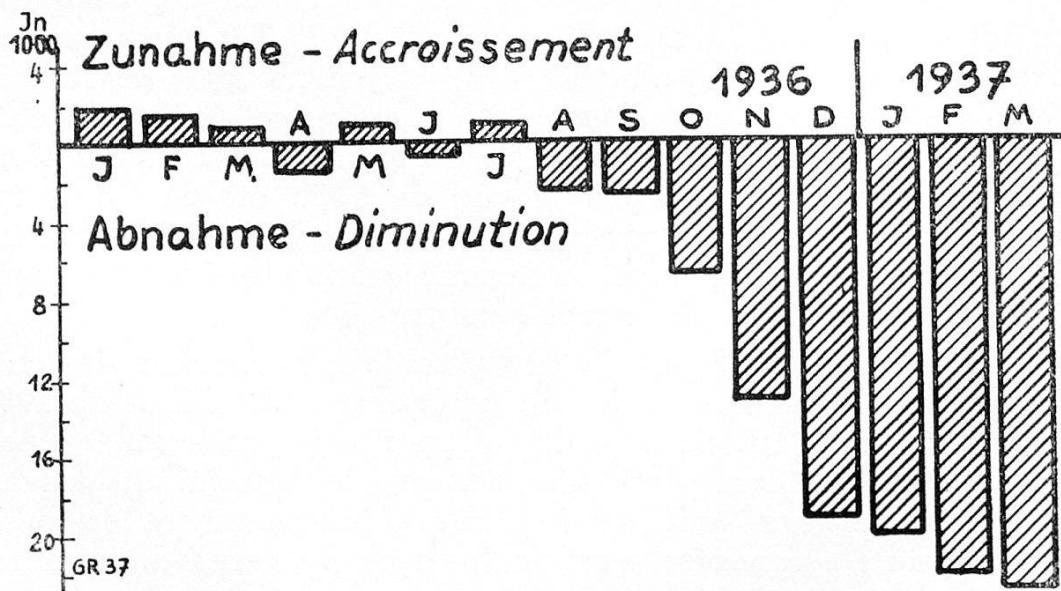
En décembre 1936, pour la première fois, le nombre des chômeurs de l'année précédente ne fut pas atteint. Au début de 1937 également le recul fut de 11 à 12 % pour redescendre à 9 % en mars. Il semblait donc tout d'abord que le marché du travail n'avait subi aucune amélioration. Fort heureusement le mois d'avril entraîna un mieux sensible, puisque le recul du nombre des chômeurs atteignit 18,600 ou 21 %.

Malgré ce recul sensible du chômage on comptait encore 70,800 chômeurs à fin avril, dont 13,700, il est vrai, étaient occupés à des travaux de chômage, 700 participaient à des cours de perfectionnement professionnel, ce qui portait à 56,400 le chiffre réel des personnes absolument sans occupation. En supposant que jusqu'à la fin de juin le recul du chômage soit encore de 14,000 environ, comme l'année dernière, le nombre des chômeurs se réduirait donc à un minimum de 56,000 pour cet été ou, si l'on décompte encore ceux occupés à des travaux de chômage, à un total de 42,000 chômeurs. Si l'amélioration économique devait se poursuivre, ce chiffre pourrait diminuer encore.

A part le nombre des chômeurs, il convient de considérer également celui des chômeurs partiels. Ce dernier était déjà en diminution, car l'industrie d'exportation accusait une augmentation du degré d'occupation avant la dévaluation. Cependant, comme le prouvent les chiffres suivants, c'est surtout depuis la dévaluation qu'une transformation radicale s'est opérée.

1936	Nombre des chômeurs	Augmentation et diminution comparées à l'année précédente		1937	Nombre des chômeurs	Augmentation et diminution comparées à l'année précédente	
		absolus	en %			absolus	en %
Janvier	37,500	+ 1,900	+ 5	Janvier	17,500	— 20,000	— 53
Février	38,000	+ 1,400	+ 4	Février	16,000	— 22,000	— 58
Mars	37,203	+ 703	+ 2	Mars	14,488	— 22,715	— 61
Avril	32,800	— 1,600	— 5				
Mai	31,600	+ 800	+ 3				
Juin	29,143	— 747	— 2				
Juillet	30,000	+ 800	+ 3				
Août	28,500	— 2,400	— 8				
Septembre	28,336	— 2,564	— 8				
Octobre	24,000	— 6,700	— 22				
Novembre	20,000	— 13,200	— 40				
Décembre	18,176	— 19,041	— 51				

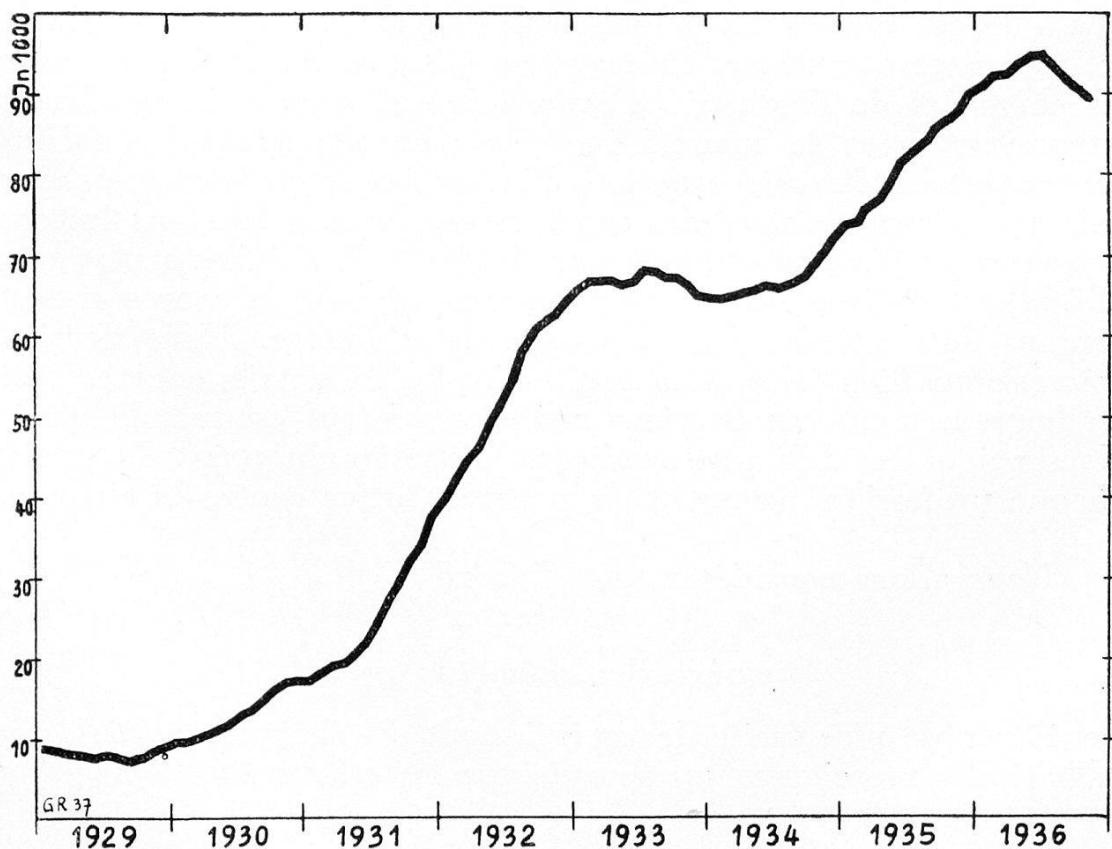
Modification mensuelle du chômage partiel.



Au début de 1936, le chômage partiel, comparé à ce qu'il était en 1935, avait légèrement augmenté. Un sensible recul se produisit à partir d'avril et jusqu'à la fin septembre, le nombre diminua de 10,000 unités. A partir d'octobre, le recul se poursuivit d'une manière continue et rapide, et en mars 1937 on ne comptait plus que 14,500 chômeurs partiels, ce qui, comparativement à l'état de l'année précédente, représentait une diminution de 61 %.

La presse inspirée par le Palais ne manquera pas de dire que c'est là un très beau résultat: Le nombre des chômeurs complets réduit à 70,800 et celui des chômeurs partiels à 14,500, c'est là un résultat dont il faut se contenter pour le moment, car on ne saurait atteindre davantage pour l'heure présente. Ce serait là un point de vue regrettable. Nous ne devons pas considérer les chiffres concernant les sans-travail d'après le chômage en masse de ces dernières années. Nous devons éviter également le point de vue passablement répandu et selon lequel un certain chômage est tout à fait « normal » et ne peut être évité. Il est un fait certain qu'en temps de prospérité le placement des ouvriers dans l'économie capitaliste ne parvient jamais au point d'occuper tous les travailleurs en même temps. Ce qu'il faut cependant, c'est réduire à un minimum le nombre des chômeurs et surtout anéantir à jamais le *chômage permanent*.

Le chômage en Suisse. — Moyenne de 12 mois.



La courbe du chômage que nous donnons ci-dessous et qui se rapporte à la situation depuis 1929, montre nettement qu'il y a encore un long chemin à parcourir jusqu'à ce que nous retrouvions le niveau de 1929, époque à laquelle on comptait en moyenne 8000 chômeurs par année. Afin de faire abstraction des oscillations saisonnières, nous nous sommes basés sur une moyenne de 12 mois. C'est pourquoi la courbe ne va que jusqu'en novembre 1936, car elle représente la moyenne avec les 6 et 5 mois suivants.

Le recul du chômage est atténué par le poids que représentent les mois précédents et lors desquels le chômage était intense. Mais même si le nombre des chômeurs diminue jusqu'en automne dans la même proportion qu'au cours des derniers 6 mois, on n'aura parcouru qu'une partie du chemin qui reste à faire pour en arriver au niveau de la période qui précédait la crise.

Le problème du chômage reste, comme par le passé, le problème central de la politique économique. Tant qu'on enregistrera un certain degré de chômage, cela prouvera que l'économie n'est pas encore rétablie. C'est à l'Etat qu'il appartient, grâce à l'influence qu'il exercera sur l'économie privée, de contribuer à surmonter ce malaise.

Pour savoir comment on pourrait diminuer encore actuellement le nombre des chômeurs, il convient avant tout de tenir compte de la répartition professionnelle et régionale du chômage. Il va de soi que la statistique établie par les Offices de travail et les caisses d'assurance-chômage ne fait pas de distinction entre les chômeurs de l'industrie d'exportation et ceux qui travaillaient auparavant pour le marché indigène. Et cependant les chiffres concernant les diverses branches d'industries et groupes professionnels permettent de tirer des conclusions. Nous prions nos lecteurs d'excuser l'utilisation quelque peu exagérée de chiffres statistiques. Mais il est indispensable que nous remontions à la source si nous voulons lutter efficacement contre le chômage. Nous devrions même, pour bien faire, nous arrêter à plus de détails encore. Mais malheureusement ces derniers nous font défaut en grande partie. Nous prions les militants syndicaux d'étudier du point de vue de chaque profession, comment on pourrait lutter contre le chômage.

Nous allons considérer tout d'abord

le nombre des chômeurs partiels,

car il semble plus facile de venir à bout du chômage partiel. Sur la base des renseignements fournis par les caisses de chômage

le nombre de chômeurs partiels sur 100 membres fut:

	Horlogers	Métallurgistes	Ouvriers du textile	Total des industries
1936:	Janvier . . . 22,4	14,2	12,8	6,8
	Avril . . . 21,8	11,7	10,1	5,9
	Juillet . . . 16,0	10,1	10,9	5,4
	Septembre . . . 15,4	8,6	10,9	5,1
	Octobre . . . 14,4	7,3	7,4	4,3
	Novembre . . . 13,0	6,4	4,8	3,6
	Décembre . . . 13,3	5,7	4,7	3,3
1937:	Janvier . . . 11,6	4,7	4,9	3,3
	Février . . . 10,5	4,5	4,2	3,0
	Mars . . . 9,2	4,0	3,9	2,7

Le chômage partiel n'atteint que des proportions minimes dans les industries que nous ne citons pas. Il est de quelque importance dans l'industrie du bâtiment et du bois où il atteint 3,3 % en mars 1937. C'est surtout dans les entreprises d'exportation de l'horlogerie, de l'industrie des machines et du textile que le chômage partiel régnait en masse, du fait qu'on cherchait à conserver un minimum d'ouvriers que l'on occupait pendant un certain temps à tour de rôle. Depuis le début de 1936, le pourcentage des chômeurs partiels dans ces industries a néanmoins diminué de 60 à 70 %. Il est encore de 9,2 % parmi les ouvriers horlogers.

Il est à peu près certain que, la situation s'améliorant petit à petit dans l'exportation, la majeure partie de ces chômeurs partiels pourront de nouveau être occupés, ce qui réduirait sensiblement le chômage partiel pour la moyenne de toutes les industries, laquelle était encore de 2,7 % en mars. Un point inquiétant, c'est le fait que le chômage partiel est encore assez important dans l'industrie horlogère, où l'on bénéficie cependant actuellement d'un nombre de commandes supérieur à ce qu'il était durant les meilleures années de prospérité. Il est fort à craindre que, même si la production augmente, tous les ouvriers horlogers ne pourront plus retrouver de l'embauche sur leur partie. C'est pourquoi il convient d'étudier sérieusement la question de la réadaptation professionnelle et de lui donner sans tarder une solution acceptable.

Si nous considérons plus attentivement la

composition des chômeurs complets,

nous constaterons avant tout que les femmes n'y figurent qu'en petit nombre. Parmi les 70,800 chômeurs que l'on comptait à fin avril, 6000 seulement ou le 8½ % sont des femmes, à savoir 1000 personnes non qualifiées, 5000 qualifiées et semi-qualifiées. C'est surtout dans les branches commerciales que l'on compte le plus grand nombre de chômeuses (commerce et administration): 1357 femmes, dans l'industrie du textile 817, dans l'horlogerie

700, dans l'habillement et les établissements de nettoyage 375. Dans le service de maison, on signale également 783 personnes sans travail auxquelles 1048 places sont offertes, il y a donc surabondance d'offres. C'est dans l'agriculture surtout que la main-d'œuvre féminine fait défaut. Toutefois, en ce qui concerne le problème du chômage parmi les femmes, ce dernier ne joue plus un rôle prépondérant que dans le commerce, l'industrie horlogère et le textile.

Avant d'examiner le groupement professionnel des chômeurs, nous allons tout d'abord voir ce qu'il en est de la répartition régionale du chômage.

Nombre des chômeurs par canton:

	Avril 1936	Avril 1937	Différence	Sur 1000 salariés, il y avait — chômeurs	
				Avril 1936	Avril 1937
Zurich . . .	19,442	15,646	— 3,796	77	62
Berne . . .	15,330	12,001	— 3,329	68	53
Tessin . . .	3,476	5,183	+ 1,707	62	93
Bâle-Ville . . .	6,324	4,642	— 1,682	93	68
Vaud . . .	5,712	4,307	— 1,405	51	39
Genève . . .	6,052	4,300	— 1,752	83	59
St-Gall . . .	5,546	3,621	— 1,925	57	37
Argovie . . .	3,419	2,955	— 464	37	32
Neuchâtel . . .	4,663	3,305	— 1,358	100	71
Soleure . . .	3,250	2,034	— 1,216	62	39
Fribourg . . .	2,656	2,029	— 627	67	51
Lucerne . . .	3,017	1,941	— 1,076	47	31
Grisons . . .	1,363	1,721	+ 358	34	43
Bâle-Campagne	1,851	1,550	— 301	55	46
Thurgovie . . .	1,109	1,066	— 43	24	23
Appenzell R.E.	1,554	1,058	— 496	92	63

Nous avons laissé de côté les cantons ne comptant pas 1000 chômeurs. Il s'agit en particulier des petits cantons de la Suisse centrale, en outre Appenzell (Rh.-I.), Schaffhouse, qui l'année dernière a vu le nombre de ses chômeurs diminuer fortement, ainsi que le canton du Valais qui avec 13 chômeurs sur 1000 salariés accuse le plus petit pourcentage de chômage. Nous ignorons si et dans quelle mesure ce fait est en corrélation avec les méthodes de placement des Offices du travail.

Les cantons de Zurich et de Berne renferment près du 40 % de tous les chômeurs, bien que leur part au total de la population ne soit que de 32 %. C'est pourquoi il importe que ces deux cantons fassent des efforts tout spéciaux pour surmonter le chômage. Le canton du Tessin est à son tour très fortement frappé par le chômage, il figure en tête de tous les cantons avec 93 chômeurs sur 1000 salariés. C'est là un fait dû probablement à la forte crise qui sévit dans l'industrie du bâtiment; car sur les 5200 chômeurs

que compte le canton du Tessin, 4000 font partie de cette industrie. Si l'activité pouvait reprendre dans cette branche un peu partout en Suisse, les maçons et manœuvres tessinois pourraient retrouver de l'occupation. Les cantons de Bâle-Ville, d'Appenzell (Rh.-Ex.) et Genève accusent à leur tour un sensible chômage. A part le canton du Tessin, celui des Grisons est le seul à enregistrer un nombre supérieur de chômeurs à celui de l'année passée.

Le nombre des chômeurs des villes suivantes a été indiqué en particulier:

	Nombre des chômeurs			Sur 1000 salariés, il y avait — chômeurs	
	Avril 1936	Avril 1937	Déférence	Avril 1937	Avril 1936
Zurich . . .	12,657	11,478	— 1,179	97	88
Lausanne . . .	2,991	2,592	— 399	99	86
Berne . . .	2,562	2,153	— 409	56	47
St-Gall . . .	1,927	1,288	— 639	75	50
Winterthour . .	1,370	749	— 621	63	34

A Winterthour, le chômage a fortement diminué grâce à la reprise des affaires dans l'industrie des machines, par contre Zurich et Lausanne accusent encore un sensible pourcentage de chômage; il n'a que très peu diminué depuis une année.

La composition professionnelle.

Nous allons répartir les divers groupes professionnels en trois catégories: ceux qui font nettement partie de l'industrie d'exportation, ceux qui touchent à l'industrie du bâtiment et, pour terminer, ceux se rapportant aux autres branches travaillant pour l'industrie indigène et dans la branche commerciale.

Parmi les industries d'exportation, ce sont les branches de la métallurgie et des machines qui comptent encore le plus grand nombre de chômeurs, à savoir 7936 à fin avril 1937. Il faut néanmoins tenir compte que dans ce groupe figurent nombre de métiers qui sont en corrélation avec l'industrie du bâtiment, tels que les installateurs, les serruriers en bâtiment, etc. En réalité, une partie seulement du nombre mentionné plus haut font partie de l'industrie d'exportation des machines. Sur ce nombre de 7936 chômeurs, 2547 concernent le canton de Zurich, 1064 le canton de Berne, 633 le canton de Genève, 585 Bâle-Ville, 500 Vaud, 475 Argovie. Il s'agit donc des cantons qui s'occupent spécifiquement de l'industrie des machines et dans lesquels l'industrie du bâtiment est également fortement répandue.

Dans l'industrie horlogère, on compte encore 4699 chômeurs, dont 2162 dans le canton de Berne, 1922 dans le canton de Neuchâtel et 330 dans le canton de Genève. Les horlogers chômeurs se recrutent donc presque exclusivement dans ces trois cantons.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'état du chômage dans l'*industrie du textile*:

	Nombre des chômeurs		Il y en avait en avril 1937 par canton			
	Avril 1936	Avril 1937	Appenzell R. E.	St-Gall	Zurich	Argovie
Industrie de la soie . . .	1158	386	1	1	118	35
<i>dont: ind. des rubans de soie</i>	194	98				
Industrie du coton . . .	1072	451	248	60	51	25
Broderie	1357	777	328	371	6	—
Blanchisserie, teint., apprêtage	621	409				
Autres branches du textile .	299	208	101	55	208	243
Total	4507	2231	678	487	383	303

Un fort recul s'est produit depuis une année et actuellement certaines branches du textile cherchent des ouvriers qualifiés. Dans les branches où le chômage est encore assez prononcé, comme dans l'industrie de la broderie, il s'agit surtout de chômeurs âgés qui en réalité devraient être secourus par une assurance-vieillesse.

Le groupe des hôtels et restaurants qui dépend en majeure partie de l'affluence des touristes, compte encore 1959 chômeurs qui se répartissent sur toute la Suisse. Nous apprenons néanmoins qu'en prévision d'une saison d'été qui s'annonce très bonne, le personnel d'hôtel est actuellement très recherché et que dans diverses branches, comme par exemple dans le personnel auxiliaire, un sensible manque de main-d'œuvre se fait sentir, que l'on cherche à combler en formant des jeunes gens et en perfectionnant le service de sommeliers et de cuisinières.

La bête noire de la politique du marché du travail est sans nul doute l'industrie du bâtiment avec ses 30,000 chômeurs et plus. Ils se répartissent comme suit d'après les divers métiers et les principaux cantons:

	Nombre des chômeurs		Il y en avait en avril 1937 par canton				
	Avril 1936	Avril 1937	Berne	Zurich	Tessin	Argovie	Vaud
Maçons	4,711	3,593	596	663	1291	184	129
Peintres	2,332	1,828	182	391	427	68	159
Menuisiers	1,312	1,049	266	192	7	93	52
Gypseurs, stucateurs . .	1,056	864	79	262	221	34	68
Tapissiers	312	270					
Couvreurs	280	269	44	92	—	14	18
Sculpteurs	226	190	19	8	87	6	14
Manœuvres, ouvr. de la terre	22,013	20,498	4171	2944	1887	1248	1216
Total dans l'industr. du bât.	34,552	30,395	5672	5264	4077	1727	1717
Bois et verre	4,875	3,918	672	1150	250	191	272

A l'exception du canton du Tessin, il semble que les chômeurs de l'industrie du bâtiment se répartissent assez régulièrement sur les divers cantons. Une reprise générale des affaires permettrait de réoccuper une grande partie de ces chômeurs. Mais il faut

s'attendre à ce qu'il restera toujours un solde de chômeurs dans cette branche, surtout un grand nombre d'ouvriers non qualifiés.

Le nombre des chômeurs dans les autres branches de l'activité indigène (à l'exception de l'industrie du bâtiment) se répartit sur nombre de petits groupes professionnels. *L'agriculture et le jardinage* en particulier accusent un chômage sensible, soit 1510 personnes inoccupées (parmi lesquelles 400 jardiniers) dont 457 dans le canton de Berne et 349 dans le canton de Zurich. Nous pourrions juger au cours des mois prochains si l'été a permis de réoccuper une grande partie de ces derniers.

La branche de *l'alimentation et des boissons* compte 1364 chômeurs, dont 624 boulanger et confiseurs et 362 bouchers. Le travail dans ces branches dépend exclusivement du pouvoir d'achat de la population, soit des revenus dans les autres branches économiques.

Dans le *commerce et l'administration* on comptait encore 5002 chômeurs en avril, dont 3592 employés de commerce qui naturellement se répartissent surtout entre les grands centres citadins. 1718 concernent la ville de Zurich.

Du point de vue de la lutte contre le chômage, il est encore une question d'une importance primordiale, à savoir

la répartition des chômeurs d'après l'âge.

Malheureusement les données que nous possédons sur l'âge des chômeurs datent du mois de janvier. Il ne nous est donc pas possible de juger quelles sont à ce sujet les répercussions de la diminution du nombre des chômeurs au cours de ce printemps. Néanmoins, les chiffres que nous reproduisons ci-dessous indiquent dans une certaine mesure les tendances de cette évolution, si nous les comparons aux chiffres de l'année précédente:

	Nombre des chômeurs		Augmentation et diminution comparées à l'année précédente en %	En pour-cent des chômeurs		En pour-cent des salariés			
	Janvier 1936	Janvier 1937		Janvier 1936	Janvier 1937	Hommes Janvier 1936	Hommes Janvier 1937	Femmes Janvier 1936	Femmes Janvier 1937
Au-dessous de									
20 ans . . .	3,912	3,040	— 22	3,1	2,8	3,6	2,8	0,7	0,6
20—24 ans . . .	16,806	13,995	— 17	13,6	12,6	9,2	7,8	1,3	0,9
25—29 » . . .	20,451	17,532	— 14	16,5	15,8	13,2	11,5	2,0	1,4
30—39 » . . .	30,625	27,494	— 10	24,7	24,8	13,5	12,4	2,8	1,9
40—49 » . . .	22,348	20,174	— 10	18,0	18,2	13,3	12,2	3,9	2,8
50—59 » . . .	18,565	17,145	— 8	15,0	15,5	15,1	14,2	4,5	3,4
60 ans et plus .	11,301	11,374	+ 0,6	9,1	10,3	16,2	16,7	3,7	2,9
Total	124,008	110,754	— 11	100,0	100,0				

Le recul du chômage s'est manifesté dans toutes les catégories jusqu'à l'âge de 60 ans. Il a été surtout prononcé dans les catégories d'âges au-dessous de 20 ans et entre 20 et 24 ans. Par contre, le nombre des chômeurs de 60 ans et plus a plutôt augmenté. Il

est peu probable qu'ils puissent un jour être réintégrés dans le processus de la production. De ce fait le pourcentage de ces vieux chômeurs augmente. Dans les catégories de chômeurs âgés de 30 à 59 ans, la proportion à l'ensemble du chômage est plus forte que l'année précédente, tandis que celle des jeunes chômeurs atteignant jusqu'à 29 ans a diminué.

L'on s'en rendra surtout compte par les chiffres figurant à la dernière colonne du tableau sur le pourcentage du total des chômeurs, où les données concernant les hommes et les femmes sont publiées séparément. Pour les femmes, la question de l'âge ne joue qu'un rôle minime. Parmi les hommes, par contre, sur les salariés âgés de 60 ans et plus il y a 16,7 % de chômeurs. Parmi ceux de 30 à 59 ans, 12 % étaient également chômeurs en janvier, tandis que le nombre des jeunes chômeurs est tombé de 2,8 %. Cette tendance va sans doute s'accentuer, c'est pourquoi on ne pourra plus parler du problème brûlant du chômage des jeunes ouvriers. D'autre part, il va de soi que le problème des chômeurs âgés ne pourra pas être résolu uniquement par la création d'occasions de travail, il faudra bien plus avoir recours à l'assistance sociale et surtout à l'assurance sociale.

*

Bien que nous ayons fait un ample usage des publications officielles, nous n'avons pas encore tous les points de repère sur lesquels nous pourrions nous baser pour lutter contre le chômage. Une question plus particulièrement importante consiste à savoir combien parmi les chômeurs mentionnés sont véritablement sans travail, combien peuvent réellement travailler et combien ne figurent pas dans les statistiques des Offices du travail. Il est donc indispensable d'organiser incessamment un *recensement des chômeurs* pour un *jour déterminé* (le plus favorablement au début de l'automne) à l'occasion duquel tous les détails indispensables seront notés.

Les tâches auxquelles donne lieu la création d'occasions de travail,

ressortent nettement de ce qui précède. Quoi qu'il en soit, la politique de création d'emplois qui durant les années de crise intense consistait d'une manière générale à chercher à réduire le chômage, devra désormais procéder en tenant compte des *différences* créées par l'amélioration de la situation et s'occuper des problèmes se rapportant à *chaque industrie* et à *chaque métier*.

Le principal pour le moment est encore la *création d'occasions de travail pour les ouvriers du bâtiment*. En décembre dernier, les Chambres ont accordé de nouveaux crédits à cet effet, crédits qui à notre avis sont *insuffisants*. Si nous ne voulons pas nous baser sur le nombre d'*ouvriers occupés à des travaux de chômage* pour évaluer ce qui a été fait par la création d'occasions de travail,

le fait que le nombre de chômeurs occupés à ces travaux n'était que de 13,700 à fin avril, soit 1000 de plus seulement que l'année dernière, prouve bien le résultat dérisoire obtenu par là dans le domaine du chômage. A notre avis, la principale lacune de l'œuvre de création d'emplois réside dans le fait que la date de la mise à disposition des moyens nécessaires ne peut pas être fixée par l'office central et en outre que la création d'occasions de travail est insuffisamment adaptée aux besoins du marché du travail. La Confédération fixe, dans une certaine mesure, les subventions qu'elle alloue, les cantons cherchent par tous les moyens à s'en assurer leur part. Ils le font même s'ils n'ont aucun projet en vue, à seule fin de ne pas perdre leur quote-part. A la suite de cette méthode, la Confédération n'est pas en mesure de fixer elle-même la date à laquelle l'œuvre de création de travail doit entrer en fonction. Il arrive que l'exécution de projets pour lesquels la Confédération avait accordé des crédits, soit retardée et remise à une époque à laquelle ces travaux s'avéreront beaucoup moins indispensables, tandis que des cantons qui auraient des travaux urgents à exécuter, ne disposent que de moyens insuffisants. La création d'occasions de travail dans l'industrie du bâtiment devrait se faire sans retard, elle aurait même dû avoir lieu déjà depuis le début de l'année. On pourra alors par la suite, suivant l'activité déployée dans l'économie privée, réduire la création d'occasions de travail organisée par les pouvoirs publics. C'est bien pourquoi nous jugeons inutile pour le moment d'établir des plans pour plusieurs années à l'avance. Il faut naturellement avoir devant soi des projets qui, le cas échéant, pourront être mis à exécution sans retard. *De toute manière il est indispensable de coordonner la direction de la création d'occasions de travail par les soins d'un office central.*

Une seconde tâche primordiale consiste à donner *une solution au problème du chômage structural*. Nous avons déjà fait entendre que, même en cas d'amélioration complète de la situation, on ne pourra pas supprimer entièrement le chômage dans l'*horlogerie et dans l'industrie du bâtiment*. Au cours des premières années de crise, quelques milliers d'ouvriers sont passés dans l'industrie du bâtiment, alors qu'ils travaillaient dans d'autres branches auparavant. La première tâche consistera donc à ramener la main-d'œuvre dans la branche qu'elle avait abandonnée. Il faudra en outre procéder à la réadaptation professionnelle de chômeurs en vue de les placer dans de nouvelles branches qui aujourd'hui déjà accusent un manque de main-d'œuvre. Il s'agira surtout d'ouvriers de la branche horlogère, mais il conviendra naturellement de ne pas prendre des chômeurs trop âgés qui auraient de la peine à s'adapter à un nouveau métier. En outre, il faudra veiller à faciliter à des ouvriers non qualifiés mais capables l'apprentissage d'un métier; à ce sujet, nous songeons aux innombrables manœuvres de l'industrie du bâtiment. Il est vrai que dans chaque métier on s'efforce de limiter le nombre des ouvriers qualifiés pour éviter une sur-

offre. Il faut espérer néanmoins que la situation, en s'améliorant, permettra de renoncer à cette limitation dans la formation de bons ouvriers qualifiés. Il convient également de rendre les ouvriers qualifiés attentifs au fait qu'un grand nombre d'ouvriers non qualifiés et qui chôment peut aussi bien exercer une pression sur les conditions de travail que lorsqu'il y a une sur-offre dans un métier; cet état de choses peut même être plus dangereux encore du fait qu'il est beaucoup plus difficile de placer ces ouvriers non qualifiés et qu'on ne peut que difficilement en faire de bons syndiqués.

Citons, comme troisième problème, celui des *chômeurs âgés*. Lorsqu'il s'agit d'ouvriers qui à 40 ou 50 ans ne sont plus embauchés par l'industrie, il conviendra de chercher à leur procurer quand même de l'occupation, et à cet effet il sera indispensable qu'avec la collaboration des autorités la question de leur appartenance à des institutions d'assistance sociale, telles que caisses de retraite, etc., soit réglée. Si l'industrie veut bien prêter son appui, nous sommes persuadés qu'une grande partie de ces travailleurs pourra de nouveau trouver du travail et un gain. Pour les chômeurs plus âgés, particulièrement pour ceux qui ont dépassé la soixantaine, l'assistance sociale devra sans aucun doute s'occuper de la majeure partie d'entre eux. Ce qu'il faut avant tout, c'est que l'on *réalise enfin l'assurance-vieillesse*, même s'il fallait songer à l'introduire par étape.

Question des prix et des salaires.

Parmi les problèmes non résolus après la dévaluation, il convient de citer la question des prix et des salaires, en d'autres termes, la *question de la politique économique intérieure*. Il était clair dès le début que, si les prix du marché mondial n'apportaient pas un certain équilibre en baissant, les prix des marchandises d'importation augmenteraient après la dévaluation. Or, après la dévaluation dans les pays formant le bloc de l'or les prix du marché mondial ont non seulement baissé mais augmenté, en particulier les prix des matières premières et des produits alimentaires. C'est là une réaction normale de l'effondrement des prix déclenché et aggravé par la crise. S'il n'y avait pas eu ces hausses de prix et l'augmentation du pouvoir d'achat des pays agraires qu'elles ont provoquée, l'amélioration actuelle de l'économie mondiale n'aurait pas eu lieu. Il ne s'agit pas uniquement d'apprécier les bienfaits de cette amélioration, à savoir l'augmentation des exportations, il faut savoir accepter la contre-partie et cela en acceptant de payer les prix qu'il faut pour leurs produits aux pays qui achètent nos marchandises.

La dévaluation et la hausse des prix des matières premières et des produits alimentaires à l'étranger ont contribué dans une forte mesure à éléver le niveau des prix du commerce de gros en Suisse. Depuis la dévaluation l'indice des prix de gros a augmenté

de 21 %. D'avril 1936 à avril 1937, la hausse comporte 23 %. Le tableau suivant permet de constater dans quels groupes de marchandises la hausse des prix fut la plus accentuée:

(1914 = 100)	Indice suisse des prix de gros			Modification depuis avril 1936 en %
	Avril 1936	Août 1936	Avril 1937	
Produits alimentaires animaux . . .	111	114	120	+ 8,5
Produits alimentaires végétaux . . .	81	87	126	+ 55,1
Produits aliment. pour l'industrie . . .	102	105	128	+ 26,0
Matériel de construction	88	87	102	+ 16,0
Métaux	63	63	117	+ 87,2
Textiles, cuir, caoutchouc	55	55	86	+ 56,4
Combustibles	111	110	137	+ 23,6
Carburants, produits chimiques	97	97	112	+ 15,3
Fourrages	98	97	99	+ 0,6
Engrais	83	81	89	+ 6,7
Indice total	91,9	93,4	113,0	+ 23,0

Ce sont les prix des métaux qui ont le plus augmenté, ensuite les matières premières textiles, le caoutchouc et les produits alimentaires de provenance végétale (en particulier les céréales). Par contre, les produits alimentaires de provenance animale qui intéressent surtout la Suisse, n'ont augmenté que de 5 % depuis la dévaluation, de 8,5 % depuis une année.

Les prix des principaux *produits de l'agriculture* ont évolué comme suit en Suisse:

	Avril 1936	Août 1936	Avril 1937	Modification depuis avril 1937 en %
Lait, prix de base, 100 kg.	18.40	18.40	19.70	+ 6,6
Bœufs gras 1 ^{re} qualité, kg.	1.34	1.36	1.41	+ 5,0
Veaux, 2 ^e qualité, kg.	1.55	1.52	1.61	+ 3,9
Porcs gras, kg.	1.37	1.45	1.56	+ 13,9
Oeufs du pays, 100 pièces	9.50	10.80	9.80	+ 3,2
Bois (de construction) m ³	26.—	25.—	29.—	+ 10,4
Indice des prix des produits de l'agriculture	114	117	122 *	+ 7,0

* Mars.

Ces chiffres prouvent nettement que l'accroissement de l'indice des prix de gros est dû presque exclusivement aux marchandises importées de l'étranger. Les prix des produits agricoles indigènes ont augmenté dans des proportions relativement modestes. A ce propos il y a lieu de tenir compte en particulier que les prix actuels sont encore sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient avant qu'éclata la crise actuelle. Il ne faut pas oublier que de 1929 à 1936 le prix du lait a diminué de 22 %. Au cours de la même période, le prix du bétail d'abatage a reculé de 38 % environ. L'indice total des prix des produits agricoles est tombé de 147 à 110 points, soit de 25 %.

Force nous est donc de constater que la situation de l'agriculture suisse, en ce qui concerne la formation des prix, est beaucoup moins favorable que lorsque la crise a éclaté. Bien que ce ne soit pas là une raison de juger de l'ensemble de la situation de l'agriculture du fait que les frais de production entrent également en ligne de compte, il n'en reste pas moins vrai que l'aggravation dont ont souffert les paysans de 1930 à 1935 n'a pas encore pu être supprimée, d'autant plus que les possibilités de réduire les frais dans l'agriculture suisse ne sont pas très nombreuses.

Le revenu de l'agriculture ne dépend donc pas uniquement des prix, mais également de l'*importance de la production*, c'est-à-dire des *possibilités d'écoulement*. Une hausse des prix ne peut être utile pour les paysans que si les possibilités d'écoulement ne diminuent pas, ce qui rendrait à nouveau toute hausse des prix illusoire. C'est là que nous nous heurtons au fait bien connu, que *le revenu de l'agriculture dépend dans une large mesure du revenu du reste de la population*.

Nous ne disposons que de rares données sur les quantités produites par l'agriculture. Suivant les renseignements des associations de producteurs de lait les *livraisons de lait* de janvier à avril 1937 ont été de 2,3 % inférieures à ce qu'elles furent l'année dernière à la même époque, bien que l'année 1936 accusait déjà un recul de 1,9 % et l'année 1935 2,9 %. Depuis, la production du lait est en diminution constante. Il se peut, pour l'hiver dernier que le fait soit imputable à la mauvaise récolte et au manque de fourrage. D'une manière générale, le recul constant de la production du lait est une conséquence des mauvaises conditions d'écoulement qu'il faut attribuer à la crise. Nous possédons une autre mesure, plus sensible encore aux réactions oscillatoires du pouvoir d'achat indigène. C'est la *consommation de la viande*. Le poids du bétail d'abatage a été dans 42 villes:

	1935	1936	1937	Modification vis-à-vis de 1936 en %
	par 10 tonnes			
Janvier	690	619	526	— 15,0
Février	590	576	530	— 8,0
Mars	610	621	624	+ 0,5
Janvier/Mars	1890	1816	1680	— 7,5

La consommation de la viande au cours des deux dernières années a sensiblement diminué. La diminution durant le premier trimestre 1937, comparativement à 1936, a été de 7,5 %, voire même de 11 % par rapport à 1935. Si l'on tient compte encore qu'au cours de l'hiver dernier on a beaucoup importé de bétail de boucherie, tout laisse supposer que malgré la hausse des prix l'agriculture n'a pas bénéficié d'une amélioration de ses revenus grâce à la production du bétail de boucherie. Ce fait est dû en premier ressort à la réduction de la capacité de consommation de la popu-

lation, ensuite à la limitation de la production, poussée trop loin, mais provoquée également par une diminution du pouvoir d'achat.

Il n'existe pas de données d'ordre général sur les *prix dans l'artisanat*, cependant personne n'ignore que la crise a exercé une très forte pression sur les prix chez les petits artisans. Le contrôle des prix, institué immédiatement après la dévaluation, a tout d'abord empêché la hausse des prix et ne l'a ensuite autorisée que dans la proportion du renchérissement des marchandises d'importation. Depuis, l'office en question a quelque peu relâché son contrôle, mais on ne saurait parler d'une consolidation générale des prix dans l'artisanat, car la concurrence continue à être très vive dans la plupart des branches et ne cessera pas, tant que la consommation n'augmentera pas dans de fortes proportions.

Ce serait faire erreur que de fonder les espoirs d'une amélioration dans l'artisanat sur l'augmentation des prix. Les chiffres d'affaires sont tout aussi importants et, en ce qui concerne les produits de l'artisanat, on atteindra plus facilement une augmentation du chiffre d'affaires que s'il s'agit de produits agricoles qui ne subissent pas très fortement les influences de la conjoncture comme la viande et le beurre.

Tel est le cas surtout pour le *commerce* dont les frais généraux représentent une très forte proportion et qui, lorsque les affaires vont mal, subit de grosses pertes, tandis qu'il réalise de gros bénéfices dès que le chiffre d'affaires augmente. Il n'y a donc rien d'exagéré à vouloir que la forte hausse des prix du commerce de gros ne se répercute pas dans la même proportion dans le commerce de détail. Nous reconnaissions volontiers que l'Office fédéral du contrôle des prix dont la tâche consistait à freiner la hausse des prix, s'en est fort bien acquitté. On a pu, grâce à ses travaux, compenser dans une large mesure l'écart entre les prix de gros et les prix de détail qui s'est produit au moment de la baisse des prix. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail publie de temps à autre une comparaison entre les prix des denrées alimentaires dans le commerce de gros et de détail. Ces calculs ont donné les résultats suivants:

		Prix comparables des denrées alimentaires	
	Indice du prix de gros	Indice du prix de détail	Différence
1914, juillet	100	100	—
1929, moyenne annuelle	150	156	6
1932, »	107	126	19
1934, »	96	116	20
1935, »	98	115	17
1936, juin	102	121	19
septembre	107	122	15
décembre	116	124	8
1937, janvier	117	126	9
février	121	129	8
mars	121	128	7

A l'époque de la déflation, les prix de gros sont tombés dans des proportions beaucoup plus fortes que les prix de détail, tandis qu'actuellement les prix augmentant, le ciseau entre les prix de gros et les prix de détail se referme. En mars, la différence a atteint jusqu'à 7 points. Par là, on obtient à peu près les chiffres enregistrés en 1929.

Comme le revendentiquent les « Lignes directrices », nous demandons à notre tour que les salariés de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce jouissent de nouveau d'un gain proportionné, que ce soit sous forme d'une augmentation du chiffre d'affaires ou d'une certaine réflation, donc d'une hausse des prix qui rétablira l'équilibre entre les dettes et le revenu.

*

Or, les *prix de consommation et les revenus du salaire sont indissolublement liés l'un à l'autre*. Lorsque le revenu du salaire de tous les ouvriers et employés diminue, la capacité de consommation de la part de ces milieux en produits de l'agriculture et de l'artisanat diminue à son tour, ce qui entraîne soit l'effondrement des prix, soit un recul de la consommation. Lorsque, d'autre part, les prix augmentent et le revenu du travail demeure inchangé, il se produit forcément une diminution de l'écoulement des produits. Ce sont là des *faits économiques* devant lesquels il faut s'incliner, que l'on reconnaîsse la théorie du pouvoir d'achat ou qu'on l'estime erronée.

Depuis la dévaluation, deux tendances se dessinent en Suisse, lesquelles influencent le pouvoir d'achat indigène. Nous constatons, d'une part, la hausse des prix qui depuis la fin septembre jusqu'à ce jour a renchéri le coût de la vie de près de 5%. Comparativement au niveau de la vie le plus bas que l'on ait enregistré en mai 1935, une hausse de 8% s'est produite. On assiste à un relèvement du revenu du salaire grâce à une reprise du travail. Pour la moyenne des 4 premiers mois 1937, on a compté 13,700 chômeurs en moins que l'année dernière et le nombre des chômeurs partiels fut de 21,500 inférieur. On estime donc à environ 24,000 le nombre de personnes qui ont retrouvé de l'occupation, ce qui représente une augmentation de 2½ à 3% du nombre des personnes occupées. A l'appui de ces chiffres, nous constatons que bien que les revenus du salaire aient augmenté à la suite du réembauchage de nombre de chômeurs, on n'est pas encore parvenu à compenser la diminution du pouvoir d'achat des salariés qui entraîne le renchérissement. Il faudrait au contraire que le fait de réembaucher des chômeurs augmente le revenu et non pas qu'il contribue uniquement à compenser le renchérissement, sinon il ne saurait être question du relèvement de l'économie indigène.

Nous ne disposons malheureusement pas d'une statistique des salaires qui nous fournisse des renseignements sur les modifications mensuelles des salaires. Nous savons que dans diverses

branches de l'industrie d'exportation des *augmentations individuelles de salaires* ont eu lieu et que dans certaines entreprises les salaires ont été relevés d'une manière générale. Cependant, ces modifications de gain sont en moyenne trop modestes pour pouvoir exercer une influence efficace sur le pouvoir de consommation. C'est pourquoi notre économie nationale risque, bien que la production augmente pour l'industrie d'exportation, que les salaires réels des salariés n'augmentent pas dans leur ensemble, au contraire, qu'ils *diminuent*. Une telle évolution ne peut qu'entraîner une *aggravation de la crise* dans l'économie indigène et une diminution de gain surtout pour l'agriculture et l'artisanat. La diminution de la consommation de la viande, malgré l'accroissement du trafic des touristes et malgré l'augmentation du nombre des personnes occupées, permet de conclure que ce danger existe déjà partiellement.

Malheureusement les autorités, en particulier le Conseil fédéral, ne se sont pas encore occupés du problème (comme s'ils s'obstinaient à ne rien voir et s'entêtaient à suivre une politique diamétralement opposée). Ils se leurrent de l'augmentation des exportations et s'obstinent à ne pas reconnaître que le renforcement du marché indigène est plus important pour notre économie que d'intensifier encore les exportations. *On ne pourra maîtriser la crise que si les ouvriers occupés dans les industries travaillant pour le marché indigène touchent de nouveau un salaire équitable.* Une rapide amélioration de notre marché indigène est également tout à l'avantage de l'industrie d'exportation, car personne ne sait combien durera la situation favorable à l'étranger. Il faut s'attendre tôt ou tard à une nouvelle crise économique mondiale. Plus notre économie nationale disposera de réserves et plus nous aurons de résistance, mieux nous serons armés pour la supporter.

En conséquence, il faut donc que la hausse des salaires soit désormais la tâche principale de la politique économique, non seulement du point de vue de la classe ouvrière, mais de l'ensemble de l'économie. Et pour cela il faut que les salaires soient augmentés *proportionnellement au renchérissement*, ce qui ne signifie pas qu'il faille procéder partout à une hausse schématique. Notre idée a toujours été qu'il fallait surtout compenser les injustices commises lors de la baisse des salaires et cela en augmentant plus fortement les gains trop réduits que ceux qui le furent moins et que ceux qui ne subirent aucune baisse, ou du moins qu'une réduction minime patientent encore. Malheureusement un tel équilibre n'est généralement pas possible en pratique, du fait que la formation des salaires est une *question de pouvoir économique* et que les patrons, qui auraient le plus de raisons d'augmenter les salaires de leurs ouvriers, ne le font pas de leur plein gré, mais seulement lorsqu'ils ont insuffisamment de main-d'œuvre ou qu'ils y sont contraints par la force des choses (sous la pression économique). Comme déjà dit, il faut que les salaires

des personnes réembauchées aient le caractère d'un revenu *supplémentaire* pour éliminer petit à petit les restes de la crise.

En ce faisant, on n'aura fait que le *premier pas* indispensable pour remonter le revenu populaire et l'activité économique. On ne saurait demander à la classe ouvrière de reconnaître que le salaire réel qu'elle touchait avant la crise est actuellement encore justifié, car au cours des dernières dix années la *rationalisation* a fait de très grands progrès. Selon les calculs de l'Institut allemand pour l'étude de la conjoncture, la productivité du travail dans l'industrie allemande a augmenté de 10 % au cours des années 1925 à 1928, et de 1928 à 1935 on a enregistré une augmentation de la capacité de rendement de 25 à 31 % *par heure de travail*. Il est peu probable que dans l'industrie suisse la rationalisation se soit accomplie à un rythme plus lent. Il est certain que cet accroissement de la productivité n'a pas été aussi accentué dans toutes les parties de l'économie. Il est sensiblement moindre dans l'agriculture et l'artisanat. Néanmoins même en tenant compte de ce fait, il faudrait que nous ayons atteint une augmentation de la capacité de rendement de l'ensemble de l'économie allant de 10 à 15 % depuis 1928. La classe ouvrière a également droit à cet accroissement du rendement soit sous forme d'une *hausse de salaire* ou d'une réduction de la *durée du travail*. Cette dernière forme devrait être tout particulièrement revendiquée précisément là où, pour obtenir cette augmentation du rendement, les nerfs des ouvriers sont mis plus fortement à contribution.

Les adversaires de la politique des prix et des salaires que nous préconisons ici, prétendent que nos revendications sont des plus dangereuses, du fait que la capacité de concurrence de nos industries d'exportation serait de ce fait de nouveau compromise et que l'on aboutirait à une nouvelle dévaluation. Tous ceux qui sont au courant de la situation économique jugeront ces craintes dénuées de tout fondement. Pour le moment la Banque nationale n'a pas à craindre de pertes d'argent, elle se plaint plutôt du contraire. Nous avons prouvé à l'appui de chiffres dans le dernier numéro de la « Revue syndicale » qu'il n'est nullement question d'un surélèvement du niveau des prix, et il est prouvé également que le niveau suisse des salaires est inférieur à ceux des principaux pays concurrents. Du reste, si l'économie travaille à plein rendement, les revenus augmenteront sans qu'on ait besoin d'avoir recours à de nouvelles augmentations des prix, du fait qu'on pourra utiliser beaucoup plus rationnellement les possibilités de production existantes.

Quoi qu'il en soit, *la politique intérieure des prix et des salaires représente actuellement la clef de la conjoncture suisse*. C'est là que réside la solution qui nous indiquera si notre pays sera sous peu en mesure de surmonter la crise.

*

Nous sommes loin d'avoir épuisé les problèmes non résolus après la dévaluation. Un autre très important réside dans l'assainissement des *finances fédérales*, y compris les Chemins de fer fédéraux, et dans le domaine de la *politique sociale*, également des questions d'ordre primordial attendent une solution définitive. Nous y reviendrons à l'occasion.

L'émigration à destination des pays d'outre-mer.

Par *H. Fehlinger*.

A partir de la moitié du XIX^e siècle environ jusqu'à la guerre mondiale, le principe de la liberté de l'émigration et de l'immigration était à peu près admis partout. Les lois sur l'immigration décrétées à la fin du siècle par les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande n'ont pas beaucoup entravé les migrations mondiales. Bien avant la guerre, la Fédération syndicale américaine revendiqua de vastes mesures de restriction à l'immigration, mais la propagande qu'elle fit à ce sujet resta sans grand succès. En ce faisant, elle était également en contradiction avec les syndicats européens qui eux étaient, à ce moment-là, les fervents partisans de la liberté de migration. Lorsqu'en été 1909 Samuel Gompers, président de la Fédération syndicale américaine, vint en Europe pour préparer l'adhésion des Américains à l'Internationale syndicale, la question de la liberté ou de la réglementation des migrations ouvrières fut, à part celle des relations politiques des syndicats, la plus difficile à résoudre.

Les mesures prises déjà avant la guerre par les Etats-Unis et les Colonies britanniques, en vue de limiter ou d'interdire complètement l'immigration de peuples de couleur, en particulier des Chinois et des Japonais, sont dues pour une bonne part à l'influence exercée par les syndicats dans ces pays. Nombre de politiciens, adversaires d'une surpopulation, sont persuadés que sans ces lois restrictives, les rives occidentales de l'Amérique, comme l'Australie, auraient été envahies par les Asiatiques. Une émigration permanente de Chinois et de Japonais est en contradiction avec le culte des ancêtres si fortement ancré dans la tradition de ces peuples, qui les rappelle sans cesse vers la patrie. Au cours des dernières 40 années, le Japon a conquis de vastes colonies, mais en réalité peu de Japonais se sont installés définitivement en pays conquis, lequel ne représente qu'un domaine économique pour le Japon. Aux Indes, le système religieux et social de l'Hindouisme retient également ses adeptes de l'émigration.

Après la guerre, les Etats-Unis établirent des mesures draconiennes pour empêcher l'émigration des Européens aux Etats-